



Diffusion sur le Web et nationale de Calomnies

Par catriac

Depuis 2014 j'ai du déposer plainte au pénal pour « faux en écriture, harcèlement" à l'encontre de mon ex-mari qui refuse les arrêts de justice en ma faveur.

Ce monsieur dépose des fausses pièces en justice et écrit par derrière aux Magistrat en charge des procédures pour me discréditer. Nous en sommes au PM.

Depuis 2021, il inonde la France d'un livre Calomnieux pour me nuire et essaye de détruire qui le découvre. Il a fait 20 ans de procédures à sa 1er épouse, j'en suis à 8!!!

En ce qui me concerne entre menaces de mort, destruction de mes biens, harcèlement et calomnies , je dois écrire au Procureur de la République. Je ne sais comment mettre le sujet « diffusion de calomnie » pour que ce soit pris en charge.

Mon avocat pour raison personnelles graves m'a laissé et avant de reprendre un avocat pénaliste, je dois déposer cette plainte pour expliquer au Procureur que depuis 2017

je suis écrasée par le venin de ce monsieur qui avance impuni. Des que j'ai un peu d'argent je rechercherai un pénaliste pour m'aider.

Je ne sais plus que faire pour arrêter ce personnage emplie de haine qui utilise son titre d'Ordre prestigieux pour se positionner au dessus des lois. Bien à vous et merci de m'avoir lu - Catriac